

---

# AVANT-PROPOS

Les membres du service extérieur ont bien conscience que la vie à l'étranger comprend des risques plus élevés pour la protection personnelle. La sorte et le niveau du risque varient d'un endroit à l'autre et de temps en temps. En conséquence, les installations et les procédures de sécurité diffèrent de façon respective aux missions. Il y a, toutefois, des principes généraux et des lignes de conduite qui doivent être bien compris par tous les membres du personnel et leur familles, pour les aider à mieux suivre les recommandations du Ministère et à adopter des mesures prudentes de protection contre les sinistres naturels et les attaques criminelles et terroristes. Le but de cette brochure est de fournir une telle gouverne.

Les États accréditeurs sont tenus, aux termes de la Convention de Vienne, de prendre les mesures nécessaires pour protéger les représentants étrangers. Le Ministère est vivement conscient qu'il lui incombe d'assurer la sécurité des Canadiens servant à l'étranger, et il réalise cette obligation au moyen du programme de protection personnelle. Bien que le gouvernement canadien favorise les mesures internationales pour la protection des diplomates, et que le Ministère prenne une évaluation continue des dangers et des contremesures, les bénéfices seront limités à moins que chaque personne soit bien informée et

vigilante, et que chaque chef de mission s'assure que la protection personnelle reçoive l'attention et l'effort voulus de tous les membres de la mission.

Des instructions précises sur les situations d'urgence telles que le feu, et parfois les inondations et les tremblements de terre, touchées aussi dans cette brochure, sont indiquées dans les consignes bien explicites des missions et celles du Ministère pour la gouverne du personnel qui doit bien les connaître. Il est aussi souhaitable que des observations et des recommandations du personnel soient faites à l'agent de sécurité de la mission. Il incombe à chacun de nous de voir à notre propre sécurité, et il est espéré que cette brochure nous aidera tous et chacun à faire face à cette responsabilité

Il convient de remarquer que le risque des actes criminels, en particulier le vol, est beaucoup plus grand que celui des crimes d'ordre politique. Toutefois, le terrorisme est discuté en premier lieu dans cette brochure parce qu'il est moins bien compris, et aussi parce que les mesures prises pour le prévenir sont également effectives contre les actes criminels.

Quoique cette brochure ait été préparée pour les employés et les familles du service extérieur canadien, il peut intéresser les firmes